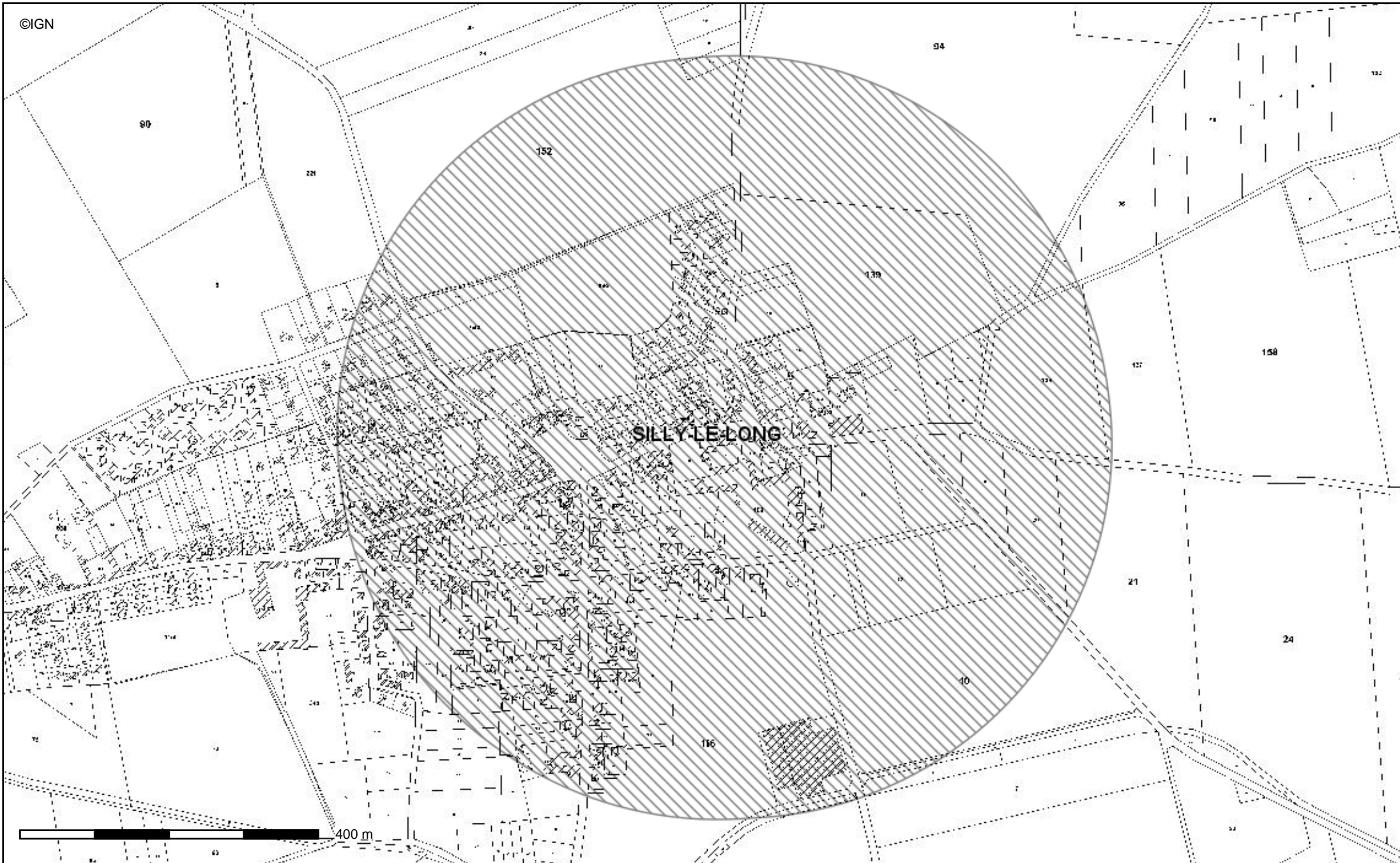


Les Servitudes d'Utilité Publique



Conception : DDT 60
Date d'impression : 28-02-2014

- Limites départementales
- Communes soumises à au moins une servitude (zoom)
 - (AS1) Périmètre de protection Rapproché captage AE
 - (AS1) Périmètre de protection Eloigné captage AEF
- (AC1) Périmètres de protection des Monuments Historique
 - classés
 - inscrits
- (AC4) Périmètres ZPPAUP, Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et
- (AC2) Sites naturels inscrits
- (AC2) Sites naturels classés
- (A4) Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domar
- (AC3) Réserve Naturelle Régionale
- (T5) Servitude aéronautique de dégageme
- (EL3) Servitude de Halage et de marche-pied
- (PT2) Communes soumises à une servitude relative aux transmissions radioélectriq
- (PT1) Communes soumises à une servitude relative aux transmissions radioélectriq
- (AR6) Communes soumises à une servitude aux abords des champs de
- (AR3) Communes soumises à une servitude concernant les magasins de poudre de l'
- (I4) Lignes électriques
- (I4) Pylones électriques
- (I4) Postes de transformation
- (T1) Voies ferrées
- LGV
- Ligne principale
- autre
- autre
- Communes

Description :
Servitudes AC1, AC2, AC4, A4, PT1, PT2, AR3, AR6, AS1, EL3, T5, I3

La DDT ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants ...).

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP21 (DOM/ETER)